

**Contrat de Fourniture d'Electricité
Conditions Particulières offre Sérénité-1**

DOCUMENT CONFIDENTIEL

29/04/2024 - 202404383875



Endesa Energía

Contrat de Fourniture d'Electricité

Conditions Particulières

SCEV CHAMPAGNE REMY MASSIN ET FILS

- Date de remise de l'offre : 29/04/2024
- Offre valable jusqu'au : 29/04/2024
- Référence de l'Offre de Contrat de Fourniture : 202404383875

ENDESA Energía
SIREN 499 590 552 RCS
Paris
Code APE : 3514Z

Succursale France
N° de TVA intracommunautaire : FR 30499590552

10 boulevard
Hausmann, 75009 Paris
Tél : 01 78 91 03 32
Fax : 01 44 71 08 38





1 PRÉAMBULE
1.1 Identification des parties

Client :

Nom :	SCEV CHAMPAGNE REMY MASSIN ET FILS
Forme sociale :	Société civile d'exploitation agricole
Nom du signataire / Acheteur représenté par, en qualité de :	MASSIN Cédric Direction Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes pour signer pour l'ensemble des sociétés présentes au contrat
Numéro de SIREN :	322758731
Adresse du siège social :	34 Grande Rue 10110 VILLE-SUR-ARCE CEDEX
Nom Contact Client :	Mr Cédric MASSIN
Email :	cedric@champagne-massin.com
Tél :	0680609036

Fournisseur : **ENDESA ENERGIA SA**, ci-après **ENDESA**, dont le siège est situé Ribera del Loira, 60, 28042 MADRID, Espagne, immatriculée au Registre du commerce de Madrid au tome 12.797, folio 208, section 8, feuille numéro M-205381, inscription 1. ENDESA ENERGIA SA gère ses activités en France par l'intermédiaire de sa succursale immatriculée sous le numéro 499590552 R.C.S. Paris, ayant son adresse au 10 Boulevard Haussmann 75009 Paris, représentée par Monsieur Amine Ben Amara, Responsable des ventes.

ENDESA détient une autorisation d'achat d'électricité pour revente aux clients finaux délivrée au nom d'Endesa Energia en date du 28/09/2020.

Le Fournisseur s'engage à fournir l'Electricité au Client et le Client accepte cette fourniture d'Energie selon les modalités et conditions prévues par les présentes conditions particulières de fourniture ainsi que les documents suivants :

- Conditions Générales de Vente

Après acceptation de la présente proposition, le client s'engage à remettre à Endesa dans les plus brefs délais les éléments suivants permettant la bonne gestion du Contrat :

- Adresse de facturation du ou des Points de Livraison
- Contacts Techniques et Facturation
- Mandat SEPA





En sus des termes en majuscule définis par ailleurs dans le Contrat, les termes commençant par une majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel auront les significations définies au Conditions Générales de Vente.

1.2 Périmètre de fourniture

Les présentes Conditions Particulières de fourniture d'électricité concernent la totalité des besoins en énergie électrique des Points de Livraison mentionnés au Tableau 2 sur la période contractuelle définie à l'article 2.1. Le début et la fin de fourniture sont fixés à 00h00 CET (Central European Time).

1.3 Données sites

Les principales informations sur les sites objet de la livraison d'électricité sont résumées dans les tableaux suivants :

Nom du site	NAF	Adresse	CP	Commune
999 Sans precision 10110 VILLE SUR ARCE	0121Z	999 Sans precision - 10110 - CELLES SUR OURCE	10110	CELLES SUR OURCE

Tableau 1

Nom du site	PRM	Segment	Consommation annuelle contractuelle (MWh/an)*	Formule tarifaire d'acheminement	Type de Contrat	Gestionnaire de Réseau
999 Sans precision 10110 VILLE SUR ARCE	30000450400041	C4	67,27	BTSUPCU4	CU	ENEDIS

Tableau 2

*Les consommations contractuelles annuelles par site et par plage sont présentées en annexe 1

PRM	Type d'Offre	Puissance souscrite Base HP/HC (kW)*	Puissance souscrite Pointe (kW)*	Puissance souscrite HPH (kW)*	Puissance souscrite HCH (kW)*	Puissance souscrite HPE (kW)*	Puissance souscrite HCE (kW)*
30000450400041	Sérénité-1			60,00	60,00	60,00	60,00

Tableau 3

*Sur la base des informations transmises à ENDESA et sur la base de l'horosaisonnalité définie dans le TURPE



2 OFFRE DE PRIX

2.1 Prix de l'Énergie

PRM	Période de Livraison	Abonnement €/mois	Prix Base (€/ MWh)*	Prix HP (€/ MWh)*	Prix HC (€/ MWh)*	Prix Pointe (€/ MWh)*	Prix HPH (€/ MWh)*	Prix HCH (€/ MWh)*	Prix HPE (€/ MWh)*	Prix HCE (€/ MWh)*
30000450400041	01/02/2025 31/12/2027	31,33					104,95	83,03	95,74	85,25

Tableau 4

*Le prix de l'énergie s'entend hors toutes taxes (CTA, TCCFE, TDCFE, TICFE et TVA) hors coût d'acheminement, hors coût de capacité, hors coût de CEE et hors coût de soutirage physique RTE Coeff c (à ce jour 0 euro/MWh)

Les prix indiqués ci-dessus sont constitués d'un abonnement mensuel exprimé en euros HT, d'un prix de l'énergie par poste horosaisonnier appliqué à la consommation électrique en euros par MWh HT. Le prix unitaire affiché prend en compte le mécanisme de l'ARENH détaillé à l'Article 2.3

2.2 Mécanisme de Capacité

2.2.1 Coût de Capacité

Sur la base des articles L.335-1 à L335-8 et R335-1 à R335-53 du code de l'énergie instaurant un dispositif de contribution des fournisseurs à la sécurité d'approvisionnement en électricité, ENDESA facturera mensuellement au client le coût lié à l'obligation de capacité en sus du prix de fourniture.

Ce coût, non compris dans le prix de l'Energie indiqué à l'article 2.1, à la valeur indicative a la signature du contrat ci-dessous, en utilisant le prix de la dernière enchère de capacité EPEX :

PRM	Période de Livraison	Coût de la capacité (€/MWh)*
30000450400041	01/02/2025 - 31/12/2027	1,28

Tableau 6

Ce coût sera mis à jour annuellement en utilisant comme référence pour le prix de la capacité la moyenne arithmétique des prix des enchères de capacité EPEX pour l'année de Livraison N, qui ont lieu à partir des 12 jours ouvrés après la date de signature du Contrat et avant la dernière enchère de capacité EPEX pour l'année de Livraison N. Seulement les enchères ayant lieu lors de l'année calendaire précédant l'année de Livraison N, et toujours avant le début de la fourniture, seront prises en compte. Dans le cas où EPEX ne procède pas à aucune enchère pendant la période considérée, le prix d'achat de la capacité sur le marché OTC sera utilisé comme prix de référence.



2.3 ARENH

Les conditions prévues au Contrat ont été établies en prenant en compte le dispositif de l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) en vigueur jusqu'à le 31/12/2025. Il est convenu entre les Parties qu'en cas d'écroulement des volumes livrés dans le cadre de ce dispositif, les prix de l'Energie indiqués à l'Article 2.1 pour les années de livraison 2024 et 2025 ne seront pas révisés selon les nouvelles dispositions et les conditions de marché au moment de l'ajustement.

Cependant, il est convenu entre les Parties qu'en cas d'une nouvelle disposition réglementaire, en cas de suspension de ce dispositif, en cas de suspension des cessions d'électricité dans le cadre de ce dispositif, en cas de modification de la valeur du Prix ARENH, ENDESA pourra modifier les prix de l'Energie indiqués à l'Article 2.1 pour les années de livraison 2024 et 2025 selon la nouvelle réglementation en vigueur.

Le Fournisseur propose pour l'année 2026 et suivantes un approvisionnement 100% marché, dans l'attente des modalités d'applications d'un éventuel nouveau mécanisme d'accès à l'électricité nucléaire. Le Fournisseur s'engage à informer le Client sur le nouveau mécanisme et les Parties conviennent de se rencontrer dès que les textes réglementaires seront publiés, pour étudier l'application du dispositif pour l'année de livraison 2026 et suivantes, et en formaliser les modalités par voie d'avenant.

2.4 TURPE

ENDESA facturera en sus le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) en transparence. ENDESA pourra de plein droit appliquer les évolutions tarifaires du TURPE en fonction de la réglementation en vigueur. Si le Client demande une modification de la Puissance Souscrite et/ou de l'Option Tarifaire d'Acheminement (OTA), les prix seront mis à jour en prenant en compte le TURPE en vigueur pour la nouvelle puissance et/ou la nouvelle option tarifaire et seront appliqués de plein droit au Contrat au jour de cette modification.

2.5 CEE

En vertu de la Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique de la France n°2005781 du 13/07/2005 (dite loi POPE), Si les Points de Livraison dont le code NAF associé génèrent une obligation CEE (Certificats d'Economie d'Energie) seront facturés en sus du Prix de l'Energie d'un coût CEE.

Les sites identifiés dans le tableau suivant génèrent un coût CEE et seront facturés comme suit :

PRM	Coût CEE (€/MWh)
30000450400041	0,00

Tableau 8

En Cas d'évolution réglementaire du marché des CEE, ENDESA pourra faire évoluer ce coût CEE en cours de contrat conformément à l'article 7.8 des Conditions Générales de Ventes.

3 FLEXIBILITÉ

Les présentes Conditions Particulières ne comprennent aucun engagement de consommation minimale ou maximale à la charge du Client.





4 ESTIMATION DES TAXES, CONTRIBUTIONS ET AUTRES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES

ENDESA facturera les taxes en vigueur durant toute l'exécution du Contrat et notamment :

Taxes ou Contribution	Modalité d'application
CTA	21,93% de la part fixe du TURPE
CSPE (Contribution au Service Public Electricité)*	- Pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA : 1,00 €/MWh (Jusqu' au 31/01/2024) 20,50 €/MWh (à partir du 01/02/2024) - Pour une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA : 0,50 €/MWh (Jusqu' au 31/01/2024) 20,50 €/MWh (à partir du 01/02/2024) - Pour une puissance souscrite supérieure à 110 kW : 0,50 €/MWh (TENSION Jusqu' au 31/01/2024) 20,50 €/MWh (à partir du 01/02/2024)
TDCFE (Taxes départementales sur la Consommation Finale Electricité)	Taux en fonction du département (jusqu' au 31/12/2022)
TVA	- Pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA : -Prix de l'électricité, CSPE, TCCFE, TDCFE : Taux à 20% -Abonnement et CTA : Taux à 5,5% - Pour une puissance souscrite supérieure à 36 kVA : -Taux à 20% sur l'ensemble de la facture

Tableau 9

*Estimation au taux plein (taux réduit applicable si transmission de l'attestation d'exonération)

Tout changement réglementaire relatif aux taxes, contributions et autres dispositifs réglementaires applicables au Contrat pourra être répercuté par ENDESA conformément aux Conditions Générales. Ces contributions et taxes s'ajoutent au prix du Contrat figurant au Tableau 4.

5 CONDITIONS DE PAIEMENT

Rythme de facturation	Mode de paiement	Délai de paiement
Mensuel	Prélèvement	Fin de mois de facturation

Le client devra remplir le mandat de prélèvement SEPA et le renvoyer dûment signé, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) en même temps que le Contrat.

Contrat de Fourniture d'Electricité
Conditions Particulières offre Sérénité-1

DOCUMENT CONFIDENTIEL

29/04/2024 - 202404383875



6 CONFIDENTIALITÉ

Les informations contenues dans ce document sont strictement confidentielles. Elles ne peuvent être transmises en aucun cas à des tiers externes aux sociétés du Client, sans autorisation préalable et écrite d'ENDESA.

7 CONDITIONS D'APPLICATION DU CONTRAT

Toutes les clauses des Conditions Générales de Vente (CGV) d'ENDESA jointes aux présentes Conditions Particulières (CP) font partie intégrante du Contrat de fourniture et en sont indissociables (« Contrat »).

A la date de la signature des présentes, le Client déclare :

- Avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente en vigueur et les accepter,
- Avoir pris connaissance des conditions du Contrat Unique
- Mandater ENDESA pour accéder à ses données de comptage auprès de son Gestionnaire de réseau,
- Avoir pris ses dispositions pour résilier son contrat de fourniture d'électricité auprès son précédent fournisseur et ne pas être engagé avec ce dernier sur les mêmes périodes de fourniture que le présent Contrat, A défaut, il restera seul responsable de l'ensemble des obligations et éventuelles pénalités dues à son ancien fournisseur.
- Etre habilité et avoir conscience d'engager sa société sur un Contrat pour une durée déterminée dès le jour de la signature
- Avoir fourni des informations exactes le concernant, sachant que tout changement de coordonnées en cours de Contrat devra être notifié à ENDESA via l'Espace Client en ligne ou à l'adresse service-clients@endesa.fr.

Le Contrat entre en vigueur au jour de sa signature par les deux Parties. La date de début de fourniture souhaitée par le Client est fixée à l'article 2 du présent Contrat. En cas de demande de rattachement urgente ou express de la part du Client, alors ENDESA fera ses meilleurs efforts pour solliciter un Changement de Fournisseur ou une Mise En Service en urgence ou express. Ces prestations seront facturées en transparence au Client conformément au Catalogue de Prestations du GRD (Gestionnaire de Réseau) en vigueur.

Les Parties conviennent qu'en cas d'indisponibilité du GRD ou du Client à la date de début de fourniture indiquée à l'article « caractéristique de la fourniture », alors le début de fourniture sera décalé à la date effective de fourniture. Cette nouvelle date sera appliquée, de plein droit, au présent Contrat sans compensation possible.

Afin de notifier son accord sur les termes de ce Contrat, le Client retournera par courrier électronique à contrats@endesa.fr un exemplaire des CP paraphées et signées avant la fin de la période de validité et un exemplaire des CGV paraphées. Le présent Contrat constitue, de la part d'Endesa, une offre de contracter sous réserve que des changements importants des conditions de marché ne viennent, avant l'accord du Client, en modifier, notamment les conditions tarifaires, et sous réserve que le Client fasse l'objet d'une couverture financière suffisante de la part du partenaire d'assurance-crédit d'ENDESA.

La signature des Conditions Particulières par un représentant d'ENDESA vaudra confirmation finale. ENDESA retournera au Client, par courrier électronique, un exemplaire signé par un de ses représentants.

☐ En cochant cette case, le Client renonce expressément à son droit de rétractation tel que définis aux articles aux L. 221-18 et L. 221-20 du Code de la consommation.

Contrat de Fourniture d'Electricité
Conditions Particulières offre Sérénité-1

DOCUMENT CONFIDENTIEL

29/04/2024 - 202404383875



Le Client

Nom Prénom : Cédric Massin

Date : 29/04/2024

Signature et tampon de la société

Précédés de la mention « Bon pour accord » :

Bon pour accord

DocuSigned by:
Cédric Massin
363B5C556F8A436...

ENDESA

Nom Prénom : Ben Amara Amine

Date : 29/04/2024 10:52

Signature :



1 ANNEXE 1 : CONSOMMATION ANNUELLE CONTRACTUELLE PAR SITE ET PLAGE

Les consommations contractuelles annuelles par site et par plage sont présentées ci-dessous :

PRM	Base (MWh/an)	HP (MWh/an)	HC (MWh/an)	Pointe (MWh/an)	HPH (MWh/an)	HCH (MWh/an)	HPE (MWh/an)	HCE (MWh/an)
30000450400041					13,04	4,35	37,26	12,62

2 ANNEXE 2 : CONSOMMATION CONTRACTUELLE PAR SITE ET PERIODE DE LIVRAISON

Les consommations contractuelles annuelles par site et par plage sont présentées ci-dessous :

PRM	Période de Livraison 1	Consommation (MWh)	Période de Livraison 2	Consommation (MWh)	Période de Livraison 3	Consommation (MWh)
30000450400041	01/02/2025 31/12/2025	63,61	01/01/2026	67,34	01/01/2027 31/12/2027	67,35



Mandat de prélèvement SEPA
SEPA Direct Debit Mandate

Référence unique du mandat Mandate reference	322758731-50001
Identifiant du créancier Creditor Identifier	FR04ZZZ491049
Nom du Créancier Creditor's name	Endesa Energia Succursale France
Numéro et nom de la rue Number and name of the street	10 BOULEVARD HAUSSMANN
Code Postal - Ville Postal Code - City-Town	75009 - PARIS
Pays Country	FRANCE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Endesa Energia Succursale France à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Endesa Energia Succursale France. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

By signing this mandate form, you authorize (A) the Creditor to send instructions to your bank to debit your account and (B) your bank to debit your account in accordance with the instructions from the Creditor. As part of your rights, you are entitled to a refund from your bank under the terms and conditions of your agreement with your bank. A refund must be claimed within eight weeks starting from the date on which your account was debited

Raison Sociale du débiteur Name of the debtor	SCEV CHAMPAGNE REMY MASSIN ET FILS
Votre adresse (Numéro et nom de la rue) Address of the debtor	34 Grande Rue -
Code Postal - Ville Postal Code - City - Town	10110 - VILLE-SUR-ARCE CEDEX
Pays Country of the debtor	France
Swift BIC	AGRIFRPP810
Les coordonnées de votre banque - IBAN Account number - IBAN	FR7611006000130928650100152

Type de paiement
Type of payment

☒

Paiement récurrent
Recurrent payment

Signé le Date-location in which you are signing	29/04/2024
--	------------

Signature Signature of the debtor	TVA FR89322758731
DocuSigned by: Cédric Massin 363B5C556F8A436...	

Tous les champs doivent être obligatoirement remplis.
Après signature ce mandat doit être envoyé au créancier pour son archivage.

